



FEVRIER  
2021  
n°2

## Eclairage sur l'état financier de la commune



La crise sanitaire ne nous permettant toujours pas de réunion publique, nous avons décidé de vous fournir un résumé, sans interprétation ni interférence de notre part. Nous avons reporté les textes de certains documents qui sont consultables en mairie. Vous pouvez nous rencontrer en rendez-vous pour des éclaircissements.

Ces documents sont :

- *le courrier de la Sous-Préfète de Largentière de mai 2018*
- *le rapport financier émis par la Direction Générale des Finances Publiques de décembre 2018*

Nous avons pris connaissance de ces documents en décembre 2020.

- *L'audit financier de début de mandat réalisé par la société KPMG en octobre 2020.*

**Joëlle Rossi, le Maire**

### **Courrier de Mme la Sous-Préfète de l'époque (Mme Hélène Debièvre) du 31 mai 2018 dans le cadre d'un contrôle de légalité**

« Un montant de 160 000 € est inscrit en recettes de fonctionnement au titre du reversement par le budget eau d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2017 de ce service. Sur le principe cette procédure est réglementaire mais doit demeurer **exceptionnelle**. »

« Au regard de l'ensemble des remarques, j'observe que la plupart des éléments que je suis obligée de vous réclamer par le présent courrier a déjà fait l'objet d'un précédent courrier en date du 14 juin 2017 par lequel votre attention était appelée sur la nécessité d'envoi de tels documents. Dès lors, si au prochain exercice, votre collectivité ne se conforme pas à l'ensemble des obligations budgétaires et de légalité, je me verrai contrainte d'envisager la saisine du Tribunal Administratif ou de la Chambre Régionale des Comptes. »

## **Rapport financier émis par la Direction Générale des Finances Publiques en décembre 2018**

« La **situation dégradée** de la commune est **connue depuis plusieurs années.** »

« La commune ne dégage **pas de recettes suffisantes pour financer ses investissements.**

Les perspectives d'évolution de la capacité d'autofinancement nette restent négatives. **Lagorce ne peut plus, en l'état actuel, financer de nouveaux équipements.** »

« **La commune dépense plus pour son fonctionnement qu'elle ne perçoit de recettes.** Les **dépenses dites incompressibles** comprenant les charges de personnel, les contingents et participations et charges d'intérêt, consomment **plus de 60% des recettes** de fonctionnement (la médiane nationale se situant à 46%).

Les achats liés à l'activité de la boutique du musée magnanerie aggravent la situation.

Ainsi, **depuis 2014, la commune ne dispose plus de marge d'investissement propre** et n'a plus la capacité de rembourser le capital restant dû à des emprunts souscrits chaque année (à l'exception de l'exercice 2016). »

« Les charges de personnel ont été votées au-dessus de l'évolution de 3,1% passant de 420 996 € en 2017 à 492 106 € (contre 434 047 € selon l'évolution constatée entre 2016/2017). »

« En isolant l'opération exceptionnelle de 160 000 € de reversement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe eau, la marge brute d'autofinancement de la commune demeure négative, de l'ordre de 65 000 €. »

« La commune de Lagorce ne disposerait plus dès 2019 de fonds propres afin d'assurer ses investissements à venir, ce qui la conduirait à aggraver sa situation de dépendance financière. »

« **La marge brute d'autofinancement demeure négative de l'ordre de 100 000 € ne permettant pas à la commune de rembourser le capital de ses dettes bancaires.** »

« La politique d'investissement retenue génère un besoin de financement inférieur à 300 000 € compte tenu de recettes d'investissement évaluées à minima. »

« Ces prévisions conduisent à prélever sur le fonds de roulement dans l'hypothèse de l'absence de souscription de nouveaux emprunts. »

« **L'actuel fonctionnement ne peut perdurer. La commune doit mener une réflexion sur l'ensemble de ses dépenses de fonctionnement et introduire rapidement une politique de recherche d'économies.** »

# Audit financier de début de mandat effectué en octobre 2020 par la société KPMG

« Le remboursement du capital de la dette grève la quasi-totalité de l'épargne brute dégagée par le commune en 2019 ce qui induit que **la commune ne dispose d'aucun moyen financier pour, d'une part, autofinancer ses investissements courants et, d'autre part, pouvoir contracter de nouveaux emprunts.**

La commune doit dégager une marge de manœuvre minimale de l'ordre de 120 000 à 130 000 € par an. »

« Entre 2014 et 2017 la capacité de désendettement était excessivement élevée. En 2019, la capacité de désendettement est satisfaisante (seuil de prudence à 10 ans) mais l'autofinancement net est quasi-nul fin 2019. »

« Sur la période 2014-2019, la commune a contracté 3 emprunts (2014, 2015 et 2017) pour un montant total de 620 000 €. »

« Entre 2014 et 2019 la commune a investi 2,4 millions d'euros dont un quart par emprunt induisant une dette lourde (plus de 700 euros par habitant à la fin de 2019). »

## 1. Comparaison des dépenses réelles de fonctionnement en 2019 (€/hab)

€/habitant	Total dépenses fonctionnement	Charges à caractère général	Charges de personnel	Autres charges de gestion courante	atténuations de produit	Intérêts de la dette
LAGORCE	765	198	429	114	0	22
Moyenne échantillon *	531	158	250	87	19	15

## 2. Comparaison des épargnes et des dépenses d'équipement en 2019 (€/hab)

€/habitant	Épargne de gestion	Épargne brute	Épargne nette	Dépenses d'équipement	Part de l'épargne nette sur les dépenses d'équipement
LAGORCE	290	167	2	25	8%
Moyenne échantillon *	151	214	146	325	58%

## 3. Comparaison de l'endettement des communes en 2019 (€/hab)

€/habitant	Encours total de la dette	Intérêts de la dette	Remboursement du capital de la dette	Capacité de désendettement
LAGORCE	717	22	165	4,3
Moyenne échantillon *	585	15	68	3,1

\* référence à un échantillon de communes de taille similaire

## État pluriannuel des emprunts

Objet de la dépense	Annuités pour l'exercice 2015	Annuités pour l'exercice 2016	Annuités pour l'exercice 2017	Annuités pour l'exercice 2018	Annuités pour l'exercice 2019	Annuités pour l'exercice 2020	Annuités pour l'exercice 2021
Investissements 2017	0,00	0,00	0,00	40 485,60	40 485,60	40 485,60	40 485,60
Traverse village, travaux hameaux	18 382,46	18 071,02	17 911,71	17 841,06	17 841,06	17 735,13	17 735,13
Traversée, achat terrains	20 323,67	19 916,75	19 756,04	19 610,39	19 566,76	19 566,76	19 566,76
École + divers	18 411,17	18 411,17	18 411,17	18 411,17	18 411,17	18 411,17	18 411,17
Travaux magnanerie	45 016,03	45 016,03	45 016,03	45 016,03	45 012,67	0,00	0,00
Investissements 2011	19 057,16	19 057,16	19 057,16	19 057,16	19 057,16	19 057,16	19 057,16
Investissements 2012	13 326,37	13 326,37	13 326,37	13 326,37	13 326,37	13 326,37	13 326,37
Investissements 2012/2013	13 490,83	13 490,83	13 490,83	13 490,83	13 490,83	13 490,83	13 490,83
Investissements 2014	16 351,60	16 351,60	16 351,60	16 351,60	16 351,60	16 351,60	16 351,60
<b>TOTAL SELECTION</b>	<b>164 423,28</b>	<b>163 640,93</b>	<b>163 320,91</b>	<b>203 590,21</b>	<b>203 543,22</b>	<b>158 424,62</b>	<b>158 424,62</b>

Annuités pour l'exercice 2022	Annuités pour l'exercice 2023	Annuités pour l'exercice 2024	Annuités pour l'exercice 2025	Annuités pour l'exercice 2026	Annuités pour l'exercice 2027	Annuités pour l'exercice 2028	Annuités pour l'exercice 2029	Annuités pour l'exercice 2030
40 485,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17 735,13	17 735,13	17 735,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19 566,76	19 566,76	19 566,76	19 566,76	19 566,76	0,00	0,00	0,00	0,00
18 411,17	18 411,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19 057,16	19 057,16	19 057,16	19 057,16	19 057,16	0,00	0,00	0,00	0,00
13 326,37	13 326,37	13 326,37	13 326,37	13 326,37	13 326,37	13 326,37	0,00	0,00
13 490,83	13 490,83	13 490,83	13 490,83	13 490,83	13 490,83	0,00	0,00	0,00
16 351,60	16 351,60	16 351,60	16 351,60	16 351,60	16 351,60	16 351,60	16 351,60	0,00
<b>158 424,62</b>	<b>117 939,00</b>	<b>99 527,83</b>	<b>81 792,72</b>	<b>81 792,72</b>	<b>43 168,71</b>	<b>29 677,97</b>	<b>16 351,60</b>	<b>0,00</b>



*Vous souhaitez recevoir toute l'information concernant Lagorce, inscrivez-vous à la « Newsletter » en contactant le secrétariat au 04-75-88-00-25 ou en envoyant un mail à l'adresse suivante : [mairie.lagorce@orange.fr](mailto:mairie.lagorce@orange.fr)*

*Suivez l'activité de votre commune sur Facebook  et Instagram *

*« commune de Lagorce 07 »*

**Publication municipale**

**éditée par la Commune de Lagorce**

**Mairie, 1 place de la Mairie 07150 Lagorce - Tél : 04 75 88 00 25 - mail : [mairie.lagorce@orange.fr](mailto:mairie.lagorce@orange.fr)**

**Directrice de la publication : Joëlle Rossi - Conception : commission Communication**

**Impression : par nos soins - ISSN : 07126 - Tirage : 700 ex**